

☐ Renforcer l'estime de soi,

la communication et le

lien social

☐ Sécuriser la vie à domicile

☐ Conseiller et soutenir la

personne malade et son

entourage

☐ Solliciter et renforcer les

compétences et les

savoir-faire

☐ Proposer et automatiser des

stratégies de compensation

☐ Préparer l'avenir



**Hôpital Intercommunal de la Presqu'île**

Avenue Pierre de la Bouexière – BP 25419

44353 GUERANDE CEDEX



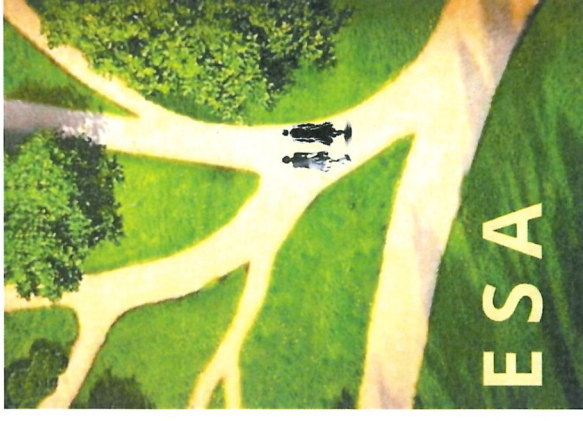
02.40.62.65.40



hopital@hli-presquile.fr

Fax ESA : 02.40.62.45.81

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE A DOMICILE



**Nord Ouest**

**Littoral**

Equipe Spécialisée Alzheimer et maladies apparentées



**02.40.62.65.41**

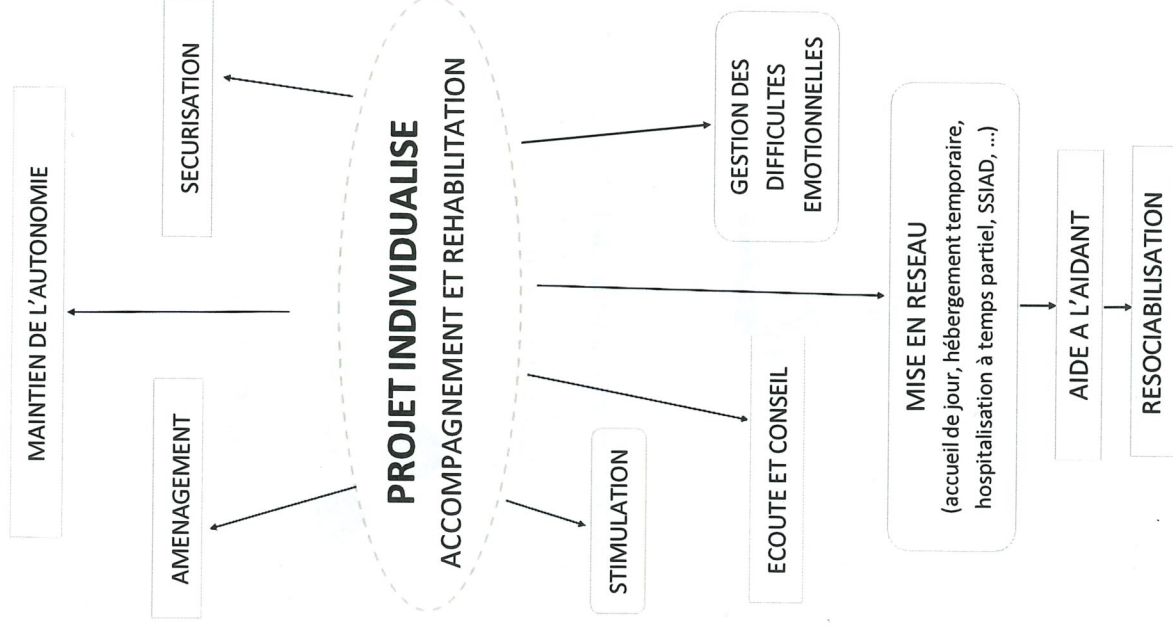
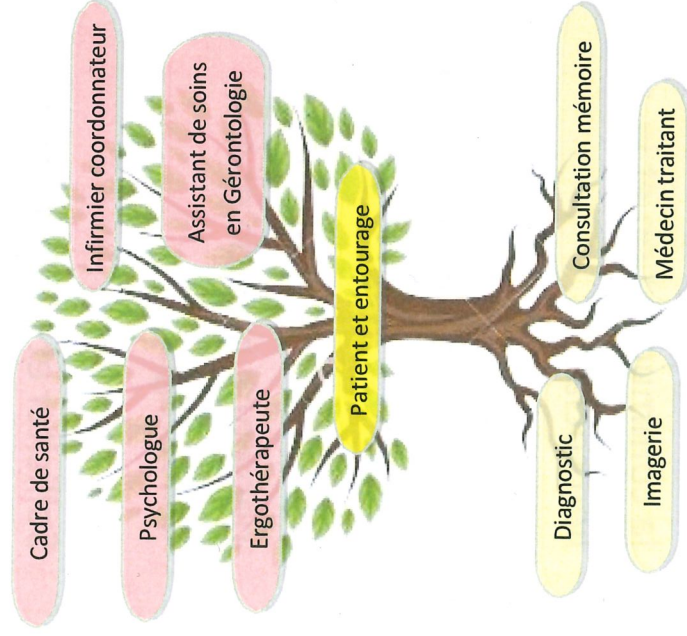


**ESA@hli-presquile.fr**

La vocation de l'équipe spécialisée Alzheimer est de prendre en soins le patient en proposant des séances d'accompagnement et de réhabilitation au domicile.

Elle est rattachée au SSIAD de la presqu'île guérandaise au sein de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île.

Elle est composée de professionnels intervenant auprès du patient et de son entourage :



La prestation est proposée au patient :

- Dont la maladie d'Alzheimer ou apparentée a été **diagnostiquée**
- À un **stade léger ou modéré** (cette prestation n'est pas adaptée à des déficits cognitifs sévères)
- Pouvant faire l'objet d'**une intervention de réhabilitation** (conservant une mobilité, une capacité d'attention et de compréhension...)

La **prescription médicale** du neurologue, du médecin traitant, ou du médecin de la consultation mémoire est **indispensable** pour bénéficier de cette prestation et **doit impérativement spécifier** : « **12 à 15 séances en soins d'accompagnement et de réhabilitation pour patient atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentée** ».

Cette prestation est financée par votre ALD. De ce fait aucune avance de soins n'est à réaliser. Les patients seront pris en soins à raison de **12 à 15 séances par an pour une durée de 3 mois maximum (renouvelable l'année suivante)**.

Les interventions chez le patient peuvent se faire en collaboration et en complément d'autres professionnels : kinésithérapeutes, infirmiers, aides à domicile, ... Les soins infirmiers et de nursing quotidiens ne sont pas inclus dans les missions de l'ESA.